

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29656**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance des matériels option A: Matériels agricoles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative Métallurgie instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Maintenance des matériels option Matériels agricoles assure l'entretien du matériel, la réparation, l'adaptation et les réglages, l'accueil et le conseil technique auprès de la clientèle et des utilisateurs de matériel agricole.

Sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et avec les services de l'entreprise, il peut:

- Organiser l'intervention,
- Effectuer un pré-diagnostic,
- Réaliser une intervention,
- Réceptionner et restituer le matériel.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle maintenance des matériels option matériels agricoles est amené à exercer ses activités dans la maintenance, le service et la location des matériels. Les principaux secteurs susceptibles de l'accueillir sont :

- Les artisans ruraux,
- Les concessionnaires et entreprises de distribution des matériels,
- Les entreprises de location des matériels,
- Les entreprises de service et de maintenance des matériels,
- Les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.
mécanicien en matériels agricoles

Codes des fiches ROME les plus proches :

1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Réception d'un matériel en dysfonctionnement,
- Réalisation d'une intervention sur un matériel,
- Intervention en milieu professionnel,
- Français, Histoire - Géographie- Enseignement moral et civique,
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques,
- Éducation physique et sportive,
- Langue vivante (facultative).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29656 - Réception d'un matériel en dysfonctionnement	Collecter les informations nécessaires à son intervention Écouter et dialoguer en interne ou avec un tiers Constater et identifier l'état du système Analyser les organisations fonctionnelle et structurelle d'un système Mettre en œuvre le système
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29656 - Réalisation d'une intervention sur un matériel	Effectuer les contrôles, les mesures Régler, paramétrer Réaliser des opérations de fabrication mécanique Contrôler la qualité de son intervention

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29656 - Intervention en milieu professionnel	Gérer le poste de travail Déposer, reposer Démonter, remonter
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29656 - Français, Histoire - Géographie- Enseignement moral et civique	Français: Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire Devenir un lecteur compétent et critique Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. Histoire-géographie et Enseignement moral et civique: Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29656 - Mathématiques, sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information, Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29656 - Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues: Réaliser une performance motrice maximale Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29656 - Langue vivante (facultative)	Compétences de niveau A2 du CECRL: S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Education

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mars 2016 portant création de la spécialité « Maintenance des matériels » du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance. Première session en 2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/i001.html>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification précédente : Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles